Commune de Réau

Canton de Combs-la-Ville
Département de Seine-et-Marne

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 02 OCT. 2036
ID : 077-217703842-20260928-DEL_2026_056-DE

DEL n°2026/056

Délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Réau, sous la présidence de Monsieur Alain AUZET, Maire de REAU.

Date de convocation :	**22/09/2026**	**Nombre de conseillers municipaux : 19**		
Date d'affichage :	**22/09/2026**	En exercice : 19	Présents : 15	Votants : 18
Présents : (15) Mmes ARZUR Elodie, BONNOMET Muriel, DA SILVA Marta, KLECZINSKI Nathalie, LETACHE Angélique, PROFFIT Florence, VIMONT Isabelle. MM. AUZET Alain, BA IDRISS Farid, CORMIER Stéphane, MARTIAL Laurent, MARTIAL Pierre-Louis, ROSSIT Alexandre, SIMONNET Pascal, VICTOR Jordan. **Absents excusés : (01)** M. LEQUERTIER Sébastien **Absents : (00)** **Représentés : (03)** Mme PADUA Elisabeth par Mme Nathalie KLECZINSKI, Mme Virginie PADUA par M. Pierre-Louis MARTIAL, M. Jeoffrey ESCARGUEL par Mme Elodie ARZUR				
Secrétaire de séance : M. MARTIAL Laurent				

Objet : **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°02/2026**

Exposé de M. le Maire :

Considérant que les notifications des subventions reçues postérieurement au vote du budget intervenu le 29 avril dernier, au titre du Contrat d'Aménagement Régional (700 000 €) et du Fonds d'Aménagement Communal (300 000 €) pour le programme d'Extension de la mairie, et pour le programme d'aménagement de la Plaine des Sports.

Considérant qu'il convient de procéder à leur inscription au budget 2026 par décision modificative,,

Vu la délibération 28/09/2026 octroyant une subvention complémentaire à l'association « Comité des fêtes de Réau » pour un montant de 1 000 €

Compte tenu de la nécessité de procéder à l'inscription de ces recettes et ces dépenses au budget primitif 2026, la décision modificative ci-dessous est proposée à l'assemblée :

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :
POUR : 18 voix
CONTRE : 00 voix
ABSTENTION : 00 voix

DECIDE d'effectuer les modifications ci-dessous au Budget primitif 2026.

Section d'Investissement - Recettes

CHAP 13 Subventions d'investissement	**1 000 000 €**
Article 1322 subvention région	**700 000 €**
Article 1323 Subvention Département	**300 000 €**

Section d'Investissement - Dépenses

CHAP 23 Immobilisations en cours	**214 000 €**
Article 2313 Constructions	*214 000 €*

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 02 OCT. 2036
ID : 077-217703842-20260928-DEL_2026_056-DE

Section de Fonctionnement - Dépenses

CHAP 011 – Charges à caractère général	**- 1000.00 €**
Article 6135	*- 1000.00 €*
CHAP 65 – Autres charges de gestion courantes	**1 000.00 €**
Art 65748 Subventions de fonctionnement – autres organismes	*1 000.00 €*

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
En Mairie le 28 septembre 2026

Le Secrétaire de séance
Laurent MARTIAL

Le Maire
Alain AUZET

MAIRIE de REAU
Seine-et-Marne